

CONCOURS

**DU 1ER AOÛT
AU 12
SEPTEMBRE**

PHOTOS

THÈME :

HAUT EN COULEUR ! À PLOUÉNAN

3 CATÉGORIES : JEUNESSE - ADULTE - EN FAMILLE



LOTS MIS EN JEU

Règlement du concours et inscriptions :

Médiathèque de Plouénan
Rue du 19 mars 1962
02.98.69.51.47
mediatheque.plouenan@gmail.com

Commune de
PLOUÉNAN



Réseau des
médiathèques
Haut-Léon Communauté

MEDIA THEQUE

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

ARTICLE 1 :

ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

La médiathèque de Plouénan organise ce concours photographique libre et gratuit, ouvert à tous, à partir de vendredi 1er août 2025.

La date limite de dépôt des photographies est fixée au vendredi 12 septembre 2025.

ARTICLE 2 :

THÈME

Haut en couleur, à Plouénan

Ce thème invite les participants à s'exprimer au travers d'une photographie jouant avec la notion de couleur, pas de limite fixée aux effets numériques, l'expression de la créativité est de mise.

La photo doit avoir été prise sur la commune de Plouénan.

ARTICLE 3 :

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Le concours se décline en 3 catégories :

Catégorie **Jeunesse** (sous condition de dépôt d'une autorisation parentale)

Catégorie **Adulte** (à partir de 18 ans)

Catégorie **En famille**

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo. Une seule participation par personne est acceptée. Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours, de l'exposition des photos à la médiathèque et de la parution sur la page Facebook de la médiathèque.

La photographie devra être imprimée par vos soins et déposée sous format A4 à la médiathèque de Plouénan sur les heures d'ouverture au public.

En cas d'empêchement, ne pas hésiter à contacter la médiathèque au 02 98 69 51 47

Sur place, vous remplirez un **bulletin de participation** avec les mentions suivantes :

- La date et le lieu de la prise de vue, un commentaire de 2 lignes
- Le nom et prénom du participant ou le nom de la famille participante
- Une adresse postale, un e-mail et un n° de téléphone
- Un numéro sera attribué à la photographie pour garantir l'anonymat face au jury

ARTICLE 4 :

CRITÈRES DE SELECTION

Les photographies seront évaluées par le jury sur trois valeurs : la qualité artistique, l'originalité et la technique. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats de façon anonyme. A ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos.

ARTICLE 5 :

COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué :

- de la responsable de la médiathèque
- de bénévoles de la médiathèque
- de conseiller(s) municipal(-aux)
- d'un membre d'une association culturelle

ARTICLE 6 :

PRIX

Un lauréat par catégorie. Trois prix seront remis sous forme de bons d'achat édités par la librairie "Livres In Room" de Saint Pol de Léon. Les prix gagnés ne pourront en aucun cas être échangés contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 7 :

EXPOSITION DES ŒUVRES

Les photographies seront exposées à la médiathèque de Plouénan à partir du mardi 16 septembre 2025 ainsi que sur la page Facebook de la médiathèque.

ARTICLE 8 :

ANNONCE DES RESULTATS ET REMISES DES PRIX

Les gagnants seront informés par message électronique ou par téléphone. Ils recevront leur prix lors d'une cérémonie de remise des prix dont nous communiquerons la date exacte par mail.

S'ils ne peuvent être présents, ils pourront venir à la médiathèque pour récupérer leur prix ou demander à ce que ce dernier leurs soit envoyé par la poste.

Les résultats du concours seront également publiés sur la page Facebook de la médiathèque et dans les journaux locaux.

ARTICLE 9 :

EXCLUSIONS

La commune se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours, le règlement du concours ou encore qu'il juge inappropriée.

ARTICLE 10 :

DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion. Les participants garantissent que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée ou au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés. En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être conservée librement par la commune de Plouéan sur une durée de 10 ans. Par ailleurs, la commune s'interdit toute action commerciale avec toutes les photos envoyées.

ARTICLE 11 :

RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature. En cas de force majeure la commune de Plouéan se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 12 :

OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

ARTICLE 13 :

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au concours disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Tout joueur ayant déposé ses coordonnées peut à tout moment extraire son nom du fichier sur demande écrite. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à mediatheque.plouenan@gmail.com

Horaires d'ouverture de la Médiathèque :

Du 1er au 30 aout :

Mardi : 10h-12h / 16h-18h

Mercredi : 10h-12h / 16h-18h

Vendredi : 10h-12h / 16h-18h

Samedi : 10h-12h

A partir du 1er septembre :

Mardi : 10h-12h / 16h-18h30

Mercredi : 10h-12h / 14h-18h30

Vendredi : 10h-12h / 16h-18h30

Samedi : 10h-15h